



Syndicat National de l'Éducation Physique et sportive
76 rue des rondeaux, 75020 Paris



L'action du SNEP, avec
la profession, redonne
un avenir au métier !

GRÈVE
LE 31 JANVIER 2013

CONTRE LA PRECARITE
POUR L'EMPLOI,
LES SALAIRES,
LES SERVICES PUBLICS

Le SNEP vous informe de
l'évolution des différents
aspects de l'entrée dans le
métier.

Les choses bougent, il ne
faut pas rester spectateur !

Candidat-e CAPEPS demain professeur d'EPS !

CONCOURS INTERNE : l'immobilisme du ministère

Le ministère reste sourd à notre demande d'augmentation de postes au concours interne. Notre espoir a été de courte durée l'année dernière avec l'élection du nouveau Président. Alors que le jury envisageait la création d'une liste supplémentaire. En fait, il n'en a rien été. Ce n'est pas l'augmentation de 5 postes (65 au total) cette année ni l'ouverture du concours réservé (55 postes) qui peuvent nous permettre de fonder un réel espoir dans la volonté de résorber l'emploi précaire. Plus que jamais avec le SNEP il faut faire entendre nos revendications dans ce domaine. Cette situation est d'autant plus incompréhensible que, les conditions d'inscription au concours externe ayant évolué avec la maîtrise, vous ne pouvez plus pour la grande majorité, vous y inscrire. *(voir ci-dessous)

CLES et C2i

Grâce à nos pressions, le ministère a assoupli le niveau d'exigence pour obtenir la certification du CLES et du C2i (UE Licence ou Deug avec un relevé supérieur à 10). Le SNEP continue de dénoncer ces exigences comme preuves supplémentaires pour être recruté. Le master suffit ! Il est totalement anormal que les candidats aux concours fassent les frais des défaillances de l'université ! Que vous soyez directement concernés ou non, nous vous invitons à [signer et diffuser la pétition](#) des syndicats de la FSU www.moratoireclesc2i.org, pour qu'enfin ces exigences soient abrogées ! C'est la seule solution pour éviter des licenciements injustes à cause de ces certificats après la réussite au concours. Aucun refus de titularisation ne doit être prononcé pour absence de certification !

Du 15/01 au 21/02/2013 : INSCRIPTION CONCOURS RESERVE et CAPEPS EXTERNE EXCEPTIONNEL

<https://ocean.siec.education.fr/inscrinetCE2/inscription#bookmark>

Conditions d'inscription au Concours Réservé : avoir été en fonction entre le 1er janvier et le 31 mars 2011. Avoir une durée de service totale de quatre années d'équivalent temps plein, accomplie soit entre le 31 mars 2005 et le 30 mars 2011, soit à la date de clôture des inscriptions au recrutement réservé.

*Inscription au Concours Externe Exceptionnel : si, ayant déjà passé une session du CAPEPS Externe, vous ne remplissez plus les conditions pour pouvoir vous y inscrire, contactez le SNEP : educ@snepfsu.net. Le ministère s'est engagé à étudier chaque situation. Plus d'infos sur <http://www.snepfsu.net/concours/index.php>
<http://www.snepfsu.net/corpo/actuanontit.php>

L'augmentation des recrutements aux concours 2013 ne suffira malheureusement pas à réparer les dégradations accumulées en EPS (4 000 postes supprimés ces dernières années). Pour à la fois remplacer les départ en retraites, résorber la précarité, améliorer les conditions de travail des élèves et des professeurs, développer l'EPS et le sport scolaire (pour qu'ils contribuent pleinement à la formation, à l'accès à la culture sportive et artistique et à la réussite scolaire de tous les élèves), nous devons continuer à nous mobiliser afin d'obtenir au moins 1 500 postes enseignants d'EPS par an pendant 5 ans.

www.snepfsu.net

Contacts locaux : <http://www.snepfsu.net/contact/choixacad.php>

Vous souhaitez recevoir des infos régulières ?

Communiquez votre courriel à nontitulaire@snepfsu.net